

Monsieur Didier GUIDONI
Directeur Général du GHT Cœur Grand Est
CHVSM
2 rue d'Anthouard
55100 VERDUN

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. 2025/05/32 DB/CR

Paris, le 12 mai 2025

Monsieur le Directeur Général,

Suites aux sollicitations et informations transmises par les syndicats FO des établissements composant le GHT Cœur Grand Est, la Fédération FO des personnels des services publics et de santé, que je représente, tient à vous faire part de son soutien total à l'ensemble de ses syndicats FO dans les initiatives et revendications qu'ils portent au sein des établissements dont vous en avez la gestion.

Les syndicats FO opèrent sur mandat et ont été légitimés lors des élections professionnelles, où ils ont, en grande partie, obtenu la confiance des personnels en étant élus au CSE, ce qui permet à nos syndicats de désigner des membres titulaires et suppléants à la FS3CT.

Par ailleurs, notre organisation combat les regroupements sous forme de GCS-ES, de GHT, ou de Groupes Hospitaliers publics (en attente de base règlementaire), dont vous vous faites le chantre, car ces structures éloignent encore plus les patients de leur lieu de vie, tout en contribuant à la dégradation des conditions de travail des agents. Ces superstructures ont surtout contribué à pallier les insuffisances de l'ONDAM et d'instaurer des politiques malthusiennes en matière de santé, entre autres.

Depuis votre prise de fonction, votre mode de gouvernance a contribué à tendre très fortement le dialogue social, notamment sur plusieurs sujets :

- La révision de l'accord sur le temps de travail, dans laquelle vous souhaitez harmoniser les droits des personnels à la baisse, tout en introduisant une nouvelle méthode de négociation des accords par GHT, alors que le GHT ne possède pas de personnalité morale et que le droit actuel ne permet pas. ;
- Concernant la composition de la FS3CT à l'hôpital de Joinville, le service RH indique qu'il n'est pas possible de désigner un suppléant par notre organisation syndicale, tout en précisant à la secrétaire du syndicat de fournir les textes. Le garant du droit

et des textes est pourtant de votre ressort, et il est inacceptable de faire porter la charge de la preuve sur nos représentants FO ;

- De plus, sur ce même hôpital, la direction souhaite valider les tracts syndicaux en disposant d'un délai. Je n'aurai pas l'outrecuidance de citer les textes sur le droit syndical et sa communication, mais sachez que cela s'apparente soit à de l'insuffisance professionnelle ou de l'entrave syndicale.

Ce courrier s'inscrit dans une démarche d'apaisement, dans l'espoir de renouer un dialogue social constructif et respectueux du statut. Un projet ne pourra aboutir que si vous remportez l'adhésion de l'ensemble des parties concernées dans une négociation sincère et franche.

Comptant sur votre attachement au dialogue social et à la fonction publique, recevez monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Didier BIRIG
Secrétaire Général

